



Montreuil-en-Touraine

Extrait du registre des délibérations
Ville de Montreuil en Touraine

■ Délibération n°2024-31

TARIFS PÉRISCOLAIRES 2024-2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 18 JUIN 2024

Nombre de présents : 08

Nombre d'exprimés : 11

L'an deux mil vingt quatre, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Claude Cicutti, Maire.

Présents : Claude Cicutti; Gertrude Lejeune ; Annabelle Sellier ; Mireille Cicutti; Aurélie Gabillon; Philippe Morlec ; Didier Maurice ; Marie Dufour ;

Absents excusés : Sylvain Pasnon; Christophe Béline (pouvoir à A Sellier) ; Anne-Laure Gautron (pouvoir à P Morlec) ; Eloïse Meslet (pouvoir à A Gabillon) ;

Absents : Cindy Desroches ; Théo Valibus ;

Secrétaire de séance : Mireille Cicutti

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Cicutti, adjointe aux affaires scolaires qui explique que le nombre de repas adultes extérieurs n'est pas important, qu'un tarif unique suffit pour la facturation, il convient de réviser les tarifs des services périscolaires ainsi.

A compter du 1^{er} septembre 2024 les repas seront facturés :

	TARIFS 21-22	TARIFS 2022	TARIFS 2023	TARIFS 24-25
Famille dont le quotient familial est < 800				0,80 €
Famille dont le quotient familial est entre 800 et 1000				1€
Famille dont le quotient familial est > 1000	2,95 €	3,18 €	3,40 €	3,40 €
ADULTES	4,70 €	5,08 €	5,44 €	4,68 €
PERSONNEL COMMUNAL	4,05 €	4,37 €	4,68 €	4,68 €

A compter du 1^{er} septembre 2024 la garderie sera facturée :

	TARIFS 21-22	TARIFS 22-23	TARIFS 2024	TARIFS 24-25
DEMI-HEURE	0,45 €	0,45 €	0,50 €	0,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier le tableau des tarifs comme proposé ci-dessus

Fait et délibéré le 01/07/2024

Claude CICUTTI

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-213701584-20240701-2024-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024
Publication : 04/07/2024

